

# PRÉSENTATION DE LA DGI ET LA DGCP

La direction générale des impôts (DGI) et la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) sont placées sous l'autorité du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Les deux directions et leurs services représentent près de 130 000 agents (75 000 à la DGI et 55 000 à la DGCP). Les deux administrations regroupent près de 5 000 services sur le territoire.

## Des complémentarités à conforter dans le métier fiscal

La DGI a pour missions de concevoir et d'élaborer les textes législatifs et réglementaires relatifs à la fiscalité, au cadastre et à la publicité foncière, d'assurer l'établissement de l'assiette et le contrôle des impôts locaux et d'État ainsi que, pour une grande partie d'entre eux, le recouvrement.

La DGCP assure le recouvrement des autres recettes fiscales (impôt sur le revenu et impôts locaux) et d'un ensemble de recettes non fiscales au profit de l'État (amendes, produits divers), des collectivités locales (produits locaux) ou d'organismes divers.

### Les chiffres clés

- Gestion de 35 millions de contribuables à l'impôt sur le revenu.
- Gestion de 3,8 millions d'entreprises assujéties à la TVA.
- Recouvrement de près de 500 milliards d'euros de recettes au profit de l'État, des collectivités locales ou d'organismes divers.

## Des complémentarités à exploiter dans les autres missions

- **La production des comptes de l'État et des collectivités locales** : la DGCP est l'opérateur des flux comptables et financiers publics, en liaison avec la DGI pour la comptabilisation de l'impôt. Les deux administrations participent au processus de certification des comptes de l'État dans le cadre la mise en œuvre de la LOLF.
- **Des prestations d'expertise et de conseil financier** : les services de la DGI et de la DGCP assurent auprès des collectivités locales et des établissements publics locaux une mission de conseil fiscal (information sur les bases et les taux d'imposition) avec l'appui de la DGI. La DGCP assure en outre un rôle de conseil budgétaire et comptable. La DGCP a également un rôle de conseil aux préfets en matière d'action économique et de politique d'investissement public, auquel la DGI contribue pour le volet fiscal.
- **La gestion de la dépense publique** : la DGCP assure l'exécution et le contrôle de l'ensemble des dépenses de l'État, des collectivités locales et notamment les remboursements d'impôt qui sont calculés par la DGI.
- **La mission foncière et domaniale** : la DGI est chargée de recenser le patrimoine foncier et de conserver les actes relatifs aux immeubles. La DGCP met en œuvre la stratégie immobilière de l'État.

### Les chiffres clés

Au titre de l'exécution de la dépense publique :

- 548 milliards d'euros ont été versés aux créanciers de l'État.
- 187 milliards d'euros aux créanciers des collectivités locales.

Près de 170 000 budgets de collectivités locales et établissements publics locaux gérés.

# LES 4 BONNES RAISONS DE FUSIONNER LA DGI ET LA DGCP

Le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique a présenté les modalités de fusion de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP). Il a décidé de réunir les deux directions dans une administration unique, pour répondre au mieux à quatre objectifs prioritaires.

## MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DES USAGERS

- 85% des usagers sont favorables au principe d'une fusion. Les usagers sont globalement satisfaits de la qualité du service rendu, mais plus d'un tiers des usagers – soit 11 millions de contribuables – ne font toujours pas la différence entre les compétences du centre des impôts et celles de la trésorerie.
- La fusion a pour objectif de mettre en place et de généraliser progressivement un guichet fiscal unique sur l'ensemble du territoire sur la période du quinquennat. Comment ?
  - Dans les 500 villes où sont situés un centre des impôts et une trésorerie, les services seront regroupés dans des sites communs.
  - Dans les 2000 communes plus petites, en zone rurale ou de montagne, où n'est implantée qu'une trésorerie, celle-ci assurera le guichet fiscal de proximité.

## AMÉLIORER LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT

- La fusion permet de continuer les efforts de productivité réalisés par la DGI et la DGCP par la mise en commun de leurs moyens et une meilleure organisation des missions.
- En rapprochant le recouvrement du contrôle fiscal, les services seront plus efficaces dans la **lutte contre la fraude fiscale**, qui est l'un des chantiers prioritaires du Président de la République.
- La fusion permettra d'améliorer leurs performances en matière de recouvrement des recettes publiques.

## MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- La DGI et la DGCP sont les partenaires des collectivités locales. Elles les accompagnent dans leur action quotidienne en fournissant des prestations en matière financière et fiscale. Les élus locaux expriment régulièrement des attentes fortes dans ces domaines.
- La fusion permettra avec des liaisons consolidées et pérennes entre les services, d'offrir **un conseil financier plus complet et plus réactif**, intégrant de manière renforcée la dimension fiscale et budgétaire.

## OFFRIR UN NOUVEL ESPACE PROFESSIONNEL AUX AGENTS

- La fusion permettra de donner davantage de perspectives professionnelles aux 130 000 agents des deux administrations.
- Dans ce nouvel ensemble administratif plus vaste, ils auront en effet accès, s'ils le souhaitent, à de nouveaux métiers et à de nouvelles compétences.

# LE GUICHET FISCAL UNIQUE POUR LES PARTICULIERS

Avant



**Centre des impôts DGI\***

Renseignement, Déclaration,  
Changement de situation, Réclamation



**Trésorerie DGCP\*\*\***

Renseignement, Paiement (mensualisation,  
prélèvement), Changement de situation,  
Délais de paiement



Après

Un seul interlocuteur pour toutes les démarches fiscales



**Le guichet fiscal unique  
pour les particuliers**

Renseignement, Déclaration, Changement de situation,  
Paiement, Réclamation, Délais de paiement



\* direction générale des impôts

\*\* direction générale de la comptabilité publique

# **LA FUSION DE LA DGI ET DE LA DGCP UNE NOUVELLE ADMINISTRATION MISE EN PLACE PAR ÉTAPES DANS UN ESPRIT D'ÉQUILIBRE ET DE DIALOGUE**

**La réforme est placée sous le signe de l'équilibre entre les deux directions avec respect de leurs valeurs, de leur culture et de leurs métiers.**

**La réforme sera mise en place de façon progressive, au cours de l'année 2008 :**

- Création de la nouvelle direction générale nationale.
- Préfiguration des services des impôts des particuliers dans quelques villes.
- Lancement de nouvelles directions uniques dans quelques départements.

**La réforme fondée sur le dialogue social et l'accompagnement des agents :**

- Un plan d'approfondissement permettant de bâtir les fondations du nouvel ensemble associant les cadres, les agents et les représentants syndicaux.
- Des cadres et des agents pleinement associés à la construction de la nouvelle direction : nouvelle dénomination, nouvelle organisation des structures et mise en place des filières métiers.
- Un dispositif d'accompagnement des agents mis en place dans le cadre d'une concertation sociale avec les organisations syndicales.

# LA FUSION DGI-DGCP RÉPOND À UNE ATTENTE DES USAGERS

Un sondage a été réalisé par l'institut CSA\* auprès de 1 000 français sur leur perception de l'administration fiscale et sur le projet de fusion de la DGI et de la DGCP.

Les efforts déjà entrepris par l'administration fiscale pour se moderniser sont reconnus :

**85%**

des français perçoivent favorablement les simplifications de la déclaration de revenus et des modes de paiement mises en œuvre ces dernières années.

**75%**

des français trouvent le fonctionnement de l'administration fiscale plus moderne.

La fusion de la DGI et de la DGCP est une bonne réforme pour 80 % des français parce que :

**85%**

des français la perçoivent comme une source de simplification des démarches grâce à la mise en place du guichet unique.

**83%**

des français la perçoivent comme un signal fort de modernisation de l'État et une source d'économies.

La mise en place d'un guichet unique pour les démarches fiscales répond à une forte attente des français :

**55%**

soit, plus de la moitié des français estiment que devoir s'adresser à deux administrations est une source de complications.

**1/3**

Plus d'un tiers des français ne connaissent pas le service compétent pour traiter leur demande : en particulier près de 50% se trompent de service pour une question concernant le paiement et 30% ne savent pas où s'adresser pour un renseignement sur le calcul de l'impôt.

**90%**

des français qui disposent déjà d'un guichet unique sont satisfaits.

\* Étude CSA réalisée les 29 et 30 août 2007 auprès d'un échantillon représentatif de 1000 personnes âgées de 18 ans et plus.